

CLAUSE BÉNÉFICIAIRE EN ASSURANCE VIE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA378	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	629,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 24/05/2024 au 24/05/2024
- Du 31/10/2024 au 31/10/2024

OBJECTIFS

- Appréhender les conséquences juridiques et fiscales des clauses bénéficiaires des contrats d'assurance vie
- Distinguer la transmission successorale et le bénéfice de l'assurance vie
- Connaître le démembrement de la clause bénéficiaire

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)

[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Mise en pratique et rédaction des clauses selon des contextes différents.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel du patrimoine, formateur expert de l'IFPASS.

PROGRAMME

- A. Régime de la stipulation pour autrui
 - 1. Aménagement de l'effet relatif
 - 2. Attribution d'un régime dérogatoire civil
 - 3. Bénéfice d'un régime fiscal dérogatoire
- B. Définition du bénéficiaire et distinctions utiles
 - 1. Exigence d'une personnalité juridique (physique ou morale)
 - 2. Cas restrictifs (personnes interposées)
- C. Modalités et procédés de désignation du bénéficiaire
 - 1. Désignation directe ou indirecte
 - 2. Clause nominative ou qualitative
- D. Droits du bénéficiaire à titre gratuit
 - 1. Bénéfice d'un droit réel et d'un patrimoine en attente d'affectation
 - 2. Renonciation au bénéfice
- E. Acceptation de la clause bénéficiaire
 - 1. Formalisme de l'acceptation
 - 2. Acceptation en cas de vie et en cas de décès
 - 3. Droits du bénéficiaire acceptant
 - 4. Cas de révocation d'un bénéficiaire acceptant
 - 5. Mesures de sauvegarde en faveur d'un souscripteur vulnérable
- F. Absence de bénéficiaire désigné
 - 1. Neutralisation des effets de la stipulation pour autrui
 - 2. Conséquences civiles et fiscales
- G. Démembrement de la clause bénéficiaire
 - 1. Différentes formes de démembrement
 - 2. Conséquences civiles et fiscales

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques

PUBLIC

Conseillers en assurance
Chargés de clientèle
Gestionnaires de contrats
Agents généraux
Courtiers
Chargés d'études juridiques

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Connaître les bases de l'assurance vie.

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

629,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/11/2024 à 16:52